



Refus de la convention CNAV/UNEDIC par l'unedic

Par **Spirali**, le **07/05/2013** à **07:20**

Bonjour,

J'ai 61 ans suis au chômage sous le régime de l'ARE, mais en fin de droit ce mois ci.

La cnav m'a ouvert un dossier de convention cnav/unedic.

Pour le maintient de mes indemnités "chomage" jusqu'à ce que j'obtienne le nombre suffisant de trimestres nécessaires au régime de retraite du régime général.

Mes acquis retraite sont les suivants:

Régime général: 78 trimestres.

Arcco: 18000 points

Agirc: 6000 points

Je remplis les conditions pour l'obtention de la convention sauf sur le nombre de trimestres qui est actuellement de 100.

La convention m'est donc refusée.

Ai-je un recours contre la décision de l'Unedic? Dans l'attente de vos avis, merci.